



Numéro de Révision: 007.0

Date de sortie: 04/08/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE LB 8012 LOW FRICTION LUBRICANT known as Moly Paste	Numéro IDH:	226696
Type de produit/utilisation recommandée:	Lubrifiant	numéro d'item	51049
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

- P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.
 P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

Numéro IDH: 226696

Nom du produit: LOCTITE LB 8012 LOW FRICTION LUBRICANT known as Moly Paste

Intervention: P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage: Non prescrit

Élimination: P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Disulfure de molybdène	1317-33-5	60 - 80
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-62-7	10 - 30
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	1 - 5
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation: Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.

Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Néant
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Hydrocarbures. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Méthodes de nettoyage:	Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé.
Stockage:	Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Disulfure de molybdène	10 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction inhalable. 3 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction alvéolaire. 0.5 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction alvéolaire.	15 mg/m3 PEL (en Mo) poussière totales 5 mg/m3 PEL (en Mo)	Rien	Rien
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	5 mg/m3 TWA brouillard 10 mg/m3 STEL brouillard 5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 TWA brouillard	Rien	Rien
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Quartz (SiO ₂)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation adéquate. La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:

Gants étanches, résistants aux produits chimiques. L'utilisation de gants en caoutchouc nitrile ou butyle est recommandée.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:

Pâte

Couleur:

Gris

Odeur:

Doux, Pétrole

Seuil de détection d'odeur:

Non disponible

Valeur pH:

Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)

Pression de vapeur:

< 1 hPa (20 °C (68°F))

Point / zone d'ébullition:

> 100 °C (> 212°F)

Point/domaine de fusion:

Non applicable, Le produit est un liquide.

Densité/Densité relative::

1.9614

Densité de vapeur relative:

> 1 20 °C Hlus lourd que l'air.

Point d'éclair:	160 °C (320°F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammabilité:	Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation:	Inférieur à l'acétate de butyle.
Solubilité:	Non ou peu miscible Eau
Coefficient de partage (value logarithmique):	Non disponible
Teneur VOC:	5.08 %; 102.3 g/l Méthode EPA 24
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	> 20.5 mm ² /s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Hydrocarbures.
Produits incompatibles:	Oxydants. Peroxyde d'hydrogène.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion
--------------------------------------	-----------------------------------

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Peut irriter les voies respiratoires. Contient la silice cristalline (le quartz), qui est classifié comme une substance cancérigène possible. Pourtant, le présent de silice cristallin dans ce produit est renfermé dans le liquide et sera seulement libéré si le produit est poncé ou abrasé et même alors ce qui est libéré ne sera pas la silice cristalline pure. Les précautions appropriées, pourtant, devraient être prises si le produit est poncé ou abrasé pour empêcher le personnel de respirer la poussière.

Contact avec la peau:

Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion:

Peut causer des perturbations gastrointestinales.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Disulfure de molybdène	Rien
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.53 mg/l
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 5.7 mg/l
Quartz (SiO ₂)	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Disulfure de molybdène			
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	Irritant		
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritant		
Quartz (SiO ₂)			Système immunitaire Poumon Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Disulfure de molybdène	Non	Non	Non
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Quartz (SiO ₂)	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 3,8,9,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 04/08/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.